

Organisation ASA Réunion – 1906 - Permis d'organisation FFSA N°470

ADDITIF N°1

au règlement particulier

PROGRAMME - HORAIRES

Vendredi 25 juillet 2025	7h30	Vérifications administratives et	Place Etienne Regnault
	à 9h30	techniques obligatoires	Saint-Denis
	8h00	Mise en parc fermé à l'issue	Place Sarda Garriga
	à 10h00	des vérifications techniques	Saint-Denis
	9h00	1 ^{ère} réunion du Collège	Hôtel Radisson
		des Commissaires Sportifs	2 Rue Doret – Saint-Denis

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Speaker :

M. Sébastien AUTALE
(au lieu de M. Laurent NATIVEL)

Licence FFSA N°
122097

ARTICLE 10. PRIX

La remise des prix se déroulera le **Dimanche 27 Juillet 2025** à la Place Sarda Garriga.

Des Coupes seront remises

- aux 3 premiers équipages du Classement Général « Scratch »,
- aux équipages vainqueurs de Groupe,
- aux 3 premiers équipages du Classement « Féminin »,
- aux 3 premiers équipages de chaque Classe
- aux 3 premiers équipages du « Challenge PROMO ».

Tous les Prix et Coupes sont cumulables.

Des Coupes seront remises à des Officiels du rallye choisis par l'Organisateur.

Un billet d'avion aller-retour Réunion-Maurice sera offert à chaque membre de l'équipage vainqueur de la Classe « N2 ».

ANNEXE 1. ITINERAIRE ET HORAIRES

2^{ème} Etape – 6^{ème} Section

En cas de changement climatique **uniquement**, une zone pneumatique sera mise à disposition sur la place François Mitterrand à Saint-Joseph, entre le CH8D et le CH9.

Saint-Denis,
Le jeudi 17 Juillet 2025.

Le Comité d'Organisation

Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa 1^{ère} réunion